

MAD 2022

CALENDRIER DES OPERATIONS – RENTREE 2022

- Du 9 au 25 novembre 2021, minuit, heure de Paris : [saisir votre candidature sur le serveur SIAT](#).
- **L'attention des candidates et candidats est appelée sur le caractère indispensable de cette étape de la procédure dans le traitement de leur demande de mise à disposition : les agents qui n'auront pas déposé leur candidature sur Siat dans le calendrier imparti ne pourront prétendre à une mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée 2022.**
-

Il est impératif de valider le dossier de candidature et d'imprimer la fiche d'avis soumise au supérieur hiérarchique avant la fermeture du serveur SIAT, le jeudi 25 novembre 2021.

- Du 30 novembre 2021 à 7h, heure de Paris, au 10 décembre 2021 minuit, heure de Paris : [s'authentifier dans l'application MAD](#) à l'aide de l'identifiant et du mot de passe reçus à l'adresse mail indiquée lors du dépôt de la candidature, pour y téléverser, exclusivement par voie dématérialisée les pièces justificatives nécessaires à l'étude du dossier de candidature :
 - une fiche individuelle de synthèse à réclamer auprès de la division des personnels enseignants de l'académie dont il dépend ;
 - le dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière ;
 - le dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
 - une lettre de l'agent décrivant ses motivations pour rejoindre la Polynésie française ;
 - la fiche d'avis complétée par son supérieur hiérarchique.

Parmi les pièces justificatives, la fiche d'avis a été préalablement signée par l'agent, visée par son supérieur hiérarchique direct qui exprime un avis motivé sur la candidature ainsi que son appréciation sur la manière de servir de l'intéressé(e).

Tout dossier incomplet ne pourra être validé. Tout dossier comportant des pièces différentes de celles demandées ne sera pas traité.

Aucune demande transmise hors délai ni aucun dossier transmis par voie postale ne seront pris en compte.

- Le 7 mars 2022 au plus tard, les candidats sont informés par le vice-rectorat des **propositions d'affectation** formulées par les autorités éducatives locales.
- Le 11 mars au plus tard, les candidats retenus communiquent dans l'application MAD leur **accord** ou leur **refus** de la proposition qui leur a été notifiée.
- La **mise à disposition** est effective, le cas échéant, à compter du **1er août 2022**.